



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 54477

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les vives préoccupations exprimées par les agents et les usagers de La Poste de Vaison-la-Romaine dans le département de Vaucluse. Depuis le début de l'année, les postiers dénoncent « une surcharge de travail endémique, un manque criant d'emplois, et ce tant à la distribution qu'aux services arrières et guichets ». L'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail signé à La Poste, semble ne pas permettre d'adapter l'organisation du site de Vaison-la-Romaine aux besoins réels de l'ensemble de la clientèle. En effet, la nouvelle organisation des bureaux, s'appuie selon les agents sur des statistiques erronées, notamment sur le nombre d'objets traités par jour. La mise en place des 35 heures serait alors synonyme de surcharge de travail pour les agents plutôt que de créations d'emplois. Aussi, il lui demande, d'une part, de bien vouloir lui faire connaître les mesures concrètes qu'il entend prendre en faveur du bureau de poste de Vaison-la-Romaine et, d'autre part, de lui indiquer de façon précise les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour garantir le maintien du service public de La Poste dans les autres communes rurales du canton de Vaison.

### Texte de la réponse

La Poste participe activement à la politique d'aménagement du territoire avec pour objectif d'assurer un service public de qualité dans le Vaucluse comme dans l'ensemble des départements. La Poste ne cherche pas à se désengager du monde rural mais elle s'attache au contraire à mettre en place une organisation la mieux adaptée aux besoins réels de la population, qui permette d'assurer la pérennité d'un service public de qualité pour tous nos concitoyens. S'agissant de la réduction du temps de travail (ARTT), La Poste a signé un accord cadre le 17 février 1999, qui permet d'adapter l'organisation de chaque site aux besoins réels de l'ensemble des clientèles. Cet accord est déployé localement selon une méthode associant étroitement les organisations syndicales et les personnels concernés. Avec l'aménagement du temps de travail, La Poste se fixe comme objectifs principaux d'améliorer la qualité de service rendu aux clients et de contribuer à la politique de solidarité nationale, notamment en matière d'emploi des jeunes et de lutte contre la précarité avec le recrutement de 20 000 agents à temps complet sur la période 1999-2000. S'agissant du bureau de Vaison-la-Romaine, il convient de souligner tout d'abord que d'importants moyens de renfort ont été mis en place afin de résorber le retard dans l'écoulement du trafic. Par ailleurs, en raison d'un désaccord portant sur le comptage du nombre d'objets traités par cet établissement, le nouveau directeur de la Poste de Vaucluse, a répondu favorablement au souhait des organisations professionnelles et a accepté de surseoir à la mise en place des 35 heures pour le service de la distribution, prévu initialement pour le 18 décembre 2000. Bien entendu, les négociations se poursuivent et un nouveau comptage sera réalisé en mars 2001 par une équipe de statisticiens extérieurs au département afin de mettre en place la meilleure organisation possible.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54477

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 novembre 2000, page 6701

**Réponse publiée le :** 29 janvier 2001, page 681